

impossible de les nommer tous sans en omettre quelques-uns; c'est pourquoi, je voudrais les englober tous dans cet hommage de reconnaissance.

Le parlementarisme est une noble institution. Nous ne sommes pas sans défaillance, parfois, chacun cherche à maintenir les magnifiques traditions de cette institution et, sous votre direction, monsieur l'Orateur, je crois que nous y avons très bien réussi au cours de la présente session.

M. l'Orateur: Qu'on me permette d'agréer, au nom des intéressés, les compliments opportuns et si justement mérités que le Chambre leur a formulés de toutes parts. Nous avons pris note des excellents services que nous ont rendus les hauts fonctionnaires ainsi que le personnel de la Chambre des communes, et celui du secrétariat d'État. Au nom de ceux qui ne peuvent venir le faire eux-mêmes, j'accepte ces compliments qu'ils recevront sans doute avec reconnaissance.

Pour ma part, je suis très heureux de ce qu'on a dit à mon endroit. On ne saurait marcher sur une corde raide sans osciller, même involontairement. Sans doute, des honorables députés ont-ils pensé parfois que j'avais incliné dans un sens, alors que d'autres ont pu croire que j'inclinai dans l'autre. J'apprécie d'autant plus que les honorables députés se soient exprimés comme ils l'ont fait et qu'ils m'aient accordé leur entière collaboration dans des circonstances où il n'était pas toujours possible pour moi de voir juste.

Je me réjouis particulièrement, d'autre part, des compliments qu'on a adressés au président suppléant du comité plénier. Je n'ai pas eu autant que les autres la chance de le voir à l'œuvre, mais je suis certain que ce qu'on a dit est bien mérité et je sais que les députés souhaiteraient l'entendre.

M. Gordon Chown (Winnipeg-Sud): Comme la Chambre pouvait s'y attendre, vous avez très bien fait ce que j'espérais pouvoir faire, de façon si insuffisante et si brève que ce soit. La charge que j'ai remplie à la Chambre a été pour moi une grande expérience. Une telle expérience n'est enrichissante qu'à la condition de pouvoir compter sur la collaboration de tous les députés et surtout sur la collaboration et l'aide de ceux chez qui nous cherchons du réconfort dans les situations difficiles qui se présentent à mesure que se déroulent les travaux du comité.

J'ai été profondément ému d'entendre les paroles peut-être trop élogieuses de l'honorable député de Laurier (M. Chevrier), chef suppléant de la loyale opposition de Sa Majesté, et je veux qu'il sache que je lui en serai éternellement reconnaissant.

M. l'Orateur: Il reste un article qui n'est pas inscrit au *Feuilleton*. D'ailleurs, j'ai l'impression que cet article sera mis en délibération demain plutôt qu'aujourd'hui. Lorsque nous nous rendrons à l'autre endroit, nous pourrions normalement espérer, je pense, que le devoir ne nous ramènera pas dans cette enceinte, mais il y a d'autres occupations auxquelles il convient de se livrer à la fin d'une session. Je suis sûr que nous aurons alors besoin de nous restaurer.

J'espère que les députés reviendront dans la salle qui se trouve en face du couloir et qu'ils y amèneront leurs épouses ou leurs maris s'ils sont présents. Je tiens aussi à transmettre cette invitation aux membres de la tribune des journalistes et à leurs épouses.

(Et la séance s'étant prolongée jusqu'après minuit.)

Le vendredi 29 septembre 1961

LA SANCTION ROYALE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la communication suivante:

Résidence du Gouverneur général,
Ottawa, le 28 septembre 1961.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable juge Patrick Kerwin, juge en chef du Canada, en sa qualité de délégué du Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat à 11 h.50 ce soir, 28 septembre 1961, pour proroger la quatrième session de la 24^e législature du Canada.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre humble serviteur,

Le secrétaire adjoint du
Gouverneur général,
Col. A.-G. Cherrier.

Le major C.-R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

Pour répondre à ce désir, M. l'Orateur et les membres de la Chambre des communes se rendent à la salle du Sénat.

Dans la salle des séances du Sénat, l'honorable Député du gouverneur général a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi pour faire droit à Jean George Lipsman.
Loi pour faire droit à Maragaret Terese MacDonald Tombs.

Loi pour faire droit à Esther Miller Finkelstein.
Loi pour faire droit à Matilda Aboud Henrig, autrement connue sous le nom de Matilda Aboud Levac.

Loi pour faire droit à Charles Malcolm Macdonald.

Loi pour faire droit à Georgette-Ginette Richardot Marica.